



Rabat, le 18 octobre 2024

CIRCULAIRE N° 6605/211

Objet : - Etudes tarifaires.

- Suspension de la perception du droit d'importation applicable aux ovins domestiques, aux viandes des animaux de l'espèce bovine, ovine caprine et camélidé et à l'huile d'olive de qualité vierge et extra vierge.

Réf. : - Décret n° 2-24-962 du 18 octobre 2024 (BO n° 7344 bis du 19 octobre 2024) portant suspension de la perception du droit d'importation applicable aux ovins domestiques.

- Décret n° 2-24-963 du 18 octobre 2024 (BO n° 7344 bis du 19 octobre 2024) portant suspension de la perception du droit d'importation applicable aux viandes des animaux de l'espèce bovine, ovine caprine et camélidé.

- Décret n° 2-24-960 du 18 octobre 2024 (BO n° 7344 bis du 19 octobre 2024) portant suspension de la perception du droit d'importation applicable à l'huile d'olive de qualité vierge et extra vierge.

Le service est informé que les décrets visés en référence, prévoient la suspension de la perception du droit d'importation applicable aux :

- Ovins domestiques relevant de la position tarifaire 0104.10.90.10 du tarif des droits d'importation et ce, dans la limite d'un contingent de 100 000 têtes.

- Viandes et abats des animaux domestiques de l'espèce bovine, ovine, caprine et camélidé relevant des positions tarifaires n°s 0201, 0202, 0204, Ex0206 et 0208.60 du tarif des droits d'importation et ce, dans la limite de 20 000 tonnes.

- Huile d'olive de qualité vierge et extra vierge relevant des positions tarifaires n°s 1509.20.00.00 et 1509.30.00.00 du tarif des droits d'importation et ce, dans la limite de 10 000 tonnes.

Le bénéfice de cet avantage tarifaire est subordonné à la production d'une Demande de Franchise Douanière (DFD) délivrée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Cette mesure couvre la période allant du 19 octobre au 31 décembre 2024.

Toute difficulté d'application de la présente sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Abdellatif AMRANI

SGIA/Diffusion/18-10-24/16h50

www.douane.gov.ma

080100 7000 • الرقم الإقتصادي: +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • الهاتف: الرباط - المغرب • شارع التحليل، حي الرياض - الرباط - المغرب • الفاكس: +212 537 71 78 15/14

Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15